



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

YONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°89-2017-107

PUBLIÉ LE 15 SEPTEMBRE 2017

Sommaire

Direction départementale des finances publiques de l'Yonne

89-2017-09-15-001 - Délégation signature PCE (1 page)

Page 3

89-2017-09-15-002 - Délégations signature PCRП (1 page)

Page 5

Direction départementale des finances publiques de
l'Yonne

89-2017-09-15-001

Délégation signature PCE

Direction Départementale des Finances Publiques de l'Yonne

La responsable du pôle contrôle expertise de l'Yonne

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ; aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents		grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Ramos	Monique	inspecteur	15 000 €	15 000 €
Lenoir	Brigitte	inspecteur	15 000 €	15 000 €
Lunel	Danièle	inspecteur	15 000 €	15 000 €
Petit	Marie-Christine	inspecteur	15 000 €	15 000 €
Artouchenko	Sarah	inspecteur	15 000 €	15 000 €
Rosiak	Catherine	inspecteur	15 000 €	15 000 €
Pantaleon	Martine	inspecteur	15 000 €	15 000 €
Gournay	Céline	inspecteur	15 000 €	15 000 €
Chameau	Stéphane	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Dumont	Jacques	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Vouette	Christophe	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Sublet	Chantal	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Roblot	Karyna	contrôleur	10 000 €	10 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service.

A Sens, le 15/09/2017
La responsable du Pôle de Contrôle et d'Expertise,
Magali CORMEROIS



Direction départementale des finances publiques de
l'Yonne

89-2017-09-15-002

Délégations signature PCR

Direction Départementale des Finances Publiques de l'Yonne

La responsable de la brigade de fiscalité immobilière de l'Yonne

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ; aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents		grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Capitao	Stéphanie	inspecteur	15 000 €	15000 €
Simeray	Léa	inspecteur	15 000 €	15 000 €
Manin	Catherine	inspecteur	Pas de délégation	Pas de délégation
Guillerat	Alexandra	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Parise	Chantal	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Bardet	Marie	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Troncin	Maria	contrôleur	10 000 €	10 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service.

A Auxerre, le 15/09/2017
La responsable du PCR, P,
Magali CORMEROIS

